



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté

Égalité

Fraternité



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LE TRI DANS LA RESTAURATION RAPIDE

Suivi des engagements

Contenu des engagements souscrits en juin 2019

Depuis 2016, le tri des cinq flux (papier et carton, verre, plastique, métaux, bois) est obligatoire pour les entreprises, commerces, administrations ou collectivités dont les déchets sont collectés soit par un prestataire privé, soit par le service public, dans le cas où l'organisation génère plus de 1 100 litres par semaine de déchets.

Le 11 juin 2019, les enseignes ont signé un contrat d'engagement portant sur l'amélioration du tri. Par ce contrat, ils se sont engagés à communiquer chaque semestre, l'état de déploiement du tri dans leurs enseignes, restaurant par restaurant.

Le contrat d'engagement prévoit d'atteindre une **mise en conformité en 3 ans au rythme suivant** :

- **70% des restaurants opérationnels** pour le tri des déchets (5 flux et biodéchets) au **31 décembre 2019** ;
- **90% des restaurants opérationnels** pour le tri des déchets (5 flux et biodéchets) au **31 décembre 2020** ;
- **100% des restaurants opérationnels** pour le tri des déchets (5 flux et biodéchets) au **31 décembre 2021**.

Résultats atteints par les enseignes* (1/2)

Enseigne	Tri 5 flux	Tri des biodéchets
Cojean	100%	100%
Burger King	98,5%	95%
Subway	91%	Volume < 10t / an

* % de restaurants ayant un tri effectif en salle (selon les derniers bilans complets communiqués par les entreprises, au 09 juillet 2021)

Résultats atteints par les enseignes* (2/2)

Enseigne	Tri 5 flux	Tri des biodéchets
Class'Croute	88%	Volume < 10t / an
Brioche Dorée	85%	85%
Exki	84%	Volume < 10t / an
KFC	81,8%	100%
Jour	71,9%	Volume < 10t / an
McDonald's	71,7%	89%
La Mie Câline	68%	53%
Pomme de Pain	65,5%	100%
Starbucks	60,7%	88%
Paul	58%	49%
La Croissanterie	38,8%	Volume < 10t / an
Domino's Pizza	33%	Volume < 10t / an
Five Guys	16%	16%